



Paris, le 14 octobre 2025

Nomination au PNF : cuisine et dépendance

Comme pour célébrer la très disruptive reconduction du garde des Sceaux au gouvernement, le projet de nomination de Pascal Prache, actuel directeur des services judiciaires, à la tête du parquet national financier a été annoncé hier matin. La place Vendôme semble avoir enterré tout souci de préserver les apparences d'indépendance de la justice.

La fonction de procureur national financier, par la sensibilité des enquêtes menées du fait de leurs possibles liens avec le monde des affaires ou le monde politique, exige d'importantes garanties en termes d'indépendance.

Le choix de nommer à ce poste stratégique un de ses directeur·ices d'administration centrale, autrement dit un·e magistrat·e jusqu'alors soumis·e au quotidien à l'autorité directe du garde des Sceaux, constitue un signal fort de la part de Gérald Darmanin en faveur de la vassalisation politique du parquet national financier.

En proie à des charges de plus en plus lourdes à mesure que son activité se déploie, le parquet national financier devrait voir à l'inverse son indépendance renforcée par la nomination d'un procureur se trouvant, par son parcours et son profil, à bonne distance de l'exécutif.

A cet égard, le poste de procureur national financier demande un haut niveau de compétences techniques tant la matière économique et financière est exigeante. Or, alors que l'ensemble des magistrat·es composant le PNF doivent répondre à un appel à candidature et justifier de leurs compétences particulières, leur chef·fe est pour sa part dispensé·e d'une telle procédure. Tout un symbole, qui rappelle qu'un changement de méthode est indispensable.

Ce projet de nomination est d'autant plus alarmant qu'il intervient dans un contexte qui ne manque pas de sel : attaques virulentes contre l'autorité judiciaire, absence de soutien politique, convocation de Nicolas Sarkozy le jour-même, proximité non dissimulée du garde des Sceaux et de l'Elysée avec ce dernier.

Les circonstances de ce projet de nomination donnent une image désastreuse de l'indépendance de la justice. Au-delà des apparences, le risque de dévitaliser une fois pour toute la lutte contre la délinquance économique et financière est réel.